

Téléphone 05 63 02 52 81

E-Mail : mairie-comberouger@info82.com

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026 A 19H30

- Nombre de conseillers municipaux : 11
- Présents : 9
- Représentés : 1
- Votants : 10

Le 9 avril deux mille vingt-six à 19 heures 30,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire petite salle communale de Comberouger sous la présidence de M. Christian MOURIAU.

Date de la convocation : 02/04/2026

Étaient présents : F. ABRIAT, G. CAPMARTIN, S. COLLOT, M.A. COMBET, N. LABORDERIE, C. LASSALLE, C. MOURIAU, S. NASCIMBEN, S. VIGUIE.

Représentés : S. FIORITO a donné procuration à S. COLLOT.

Absents excusés : E. BASTIDE.

Laëtitia CUCCAROLO a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 20 janvier & 20 mars 2026 ;
- Délibération affectation des résultats 2025 ;
- Délibération vote du Compte Financier Unique 2025 ;
- Délibération vote du budget primitif 2026 ;
- Délibération fixation des 2 taxes ;
- Délibération Participation des communes aux frais de fonctionnement d'école 2026 / 2027 ;
- Délibération détermination du montant des subventions allouées aux associations 2026 ;
- Délibération autorisation pour le seuil d'investissement ;
- Délibération délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal pour la signature des documents d'arpentage et le paiement des frais de géomètre-expert ;
- Délibération relative à la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal pour la reprise et la délivrance des concessions dans les cimetières ;
- Délibération : signature des Adjointes ;
- Délibération renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;
- Divers.

Approbation du Procès-verbal des séances du 20 janvier & 20 mars 2026.

Validés à l'unanimité.

Délibération n°2026_16 : Affectation des résultats 2025.

Après avoir entendu le Compte de Gestion Unique de l'exercice 2025

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le Compte de Gestion Unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RE SULTAT DE L'EXERCICE 2025	RE STES A REALISER 2025	SOLDE DE S RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	60 744,83		-206 478,55	28 143,70 132 416,00	104 272,30	-41 461,42
FONCT	272 754,37	0,00	6 415,82			279 170,19
	333 499,20 €		-200 062,73 €			133 436,47 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	279 170,19 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	41 461,42 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	237 708,77 €
Total affecté au c/ 1068 :	41 461,42 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 A REPENDRE (LIGNE 001)	145 733,72

Délibération n°2026_17 : Vote du Compte Financier Unique 2025.

M. le maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu « Mme LABORDERIE Nathalie, 1ère Adjointe » pour assurer la présidence de la séance, le CFU est présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	521 832,17 €	283 102,00 €	804 934,17 €
	Recettes réalisées	135 622,04 €	286 728,12 €	422 350,16 €
	Restes à réaliser	132 416,00 €	0 €	132 416,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	582 577,00 €	555 856,37 €	1 138 433, 37 €
	Dépenses réalisées	342 100,59 €	280 312,30 €	622 412,89 €
	Restes à réaliser	28 143,70 €	0 €	28 143,70 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 206 478,55 €	6 415,82 €	- 200 062,73 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 60 744,83 €	272 754,37 €	0 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	206 478,55 €	6 415,82 €	- 200 062,73 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	104 272,30 €	0 €	104 272,30 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 145 733,72 €	279 170,19 €	133 436,47 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 de la commune de COMBEROUGER.

- DONNE pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Délibération n°2026_18 : Vote du budget primitif 2026.

Le Maire, présente et fait la lecture du budget primitif 2026 de la commune.

Le Second Adjoint du Maire, invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de budget.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

APPROUVE l'exposé du Maire,

APPROUVE le Budget Primitif principal pour l'exercice de 2026 arrêté comme suit :

EQUILIBRE FINANCIER AVEC AFFECTATION / FONCTIONNEMENT BP 2026			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	101 250,00 €	70 Produits des services	28 575,00 €
012 Charges de personnel	125 500,00 €	73 Impôts et taxes	18 000,00 €
014 Atténuation Produits	1 392,00 €	731 Imposition directe	103 500,00 €
65 Charges de gestion courante	35 126,02 €	74 Dotations et participations	87 195,92 €
66 Charges financières	5 725,00 €	75 Autres produits de gestion courante	23 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	-	76 Produits financiers	4,00 €
023 Virement section investissement	500,00 €	78 Reprise sur amortissements, dépréciation	726,40 €
023 Virement section investissement	199 343,07 €	002 Excédent de fonctionnement	237 708,77 €
042 Op. d'ordre de transfert entre sections	34 509,00 €	777 Quote-part des subv. d'inv. transf. Au cpte de résul.	4 635,00 €
TOTAL de la section fonctionnement	503 345,09 €		503 345,09 €

EQUILIBRE FINANCIER AVEC AFFECTATION / INVESTISSEMENT BP 2025			
DEPENSES		RECETTES	
16 Remboursement capital dette	31 930,00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	48 744,42 €
20/21/23 Immo Corporelle	291 108,07 €	13 Subventions	86 538,00 €
040 Opération d'ordre	4 635,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	199 343,07 €
		281 Amortissements	34 509,00 €
TOTAL	327 673,07 €	TOTAL	369 134,49 €
Reste à réaliser N-1	28 143,70 €	Reste à réaliser N-1	132 416,00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	145 733,72 €	001 Excédent d'investissement reporté	-
TOTAL de la section d'investissement	501 550,49 €		501 550,49 €

Délibération n°2026_19 : Fixation des 2 taxes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux de chacune des 2 taxes pour l'année 2026 :

Taxes	Bases notifiées	Taux	Variation	Produit
Taxe foncière PB	184 100	47,96	0 %	89 493
Taxe foncière PNB	26 004	120,37	0 %	31 417
Taxe d'habitation TH	15 918	17,52	0 %	2 803
TOTAL				123 717

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- de ne pas augmenter les taux de chacune des 2 Taxes.

Délibération n°2026_20 : Participation des communes aux frais de fonctionnement d'école 2026 /2027.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise au cours de la séance du 08 septembre 2008, concernant la convention de partage des frais de fonctionnement de l'école.

Elle fait part de la nécessité de renouvellement de cette Convention avec les Communes ayant des enfants scolarisés dans le village.

La participation correspond aux frais de fonctionnement arrêtés par le dernier compte administratif.

Pour l'année scolaire 2026-2027, le montant de la participation des Communes s'élève à 995,92 € par enfant de l'école primaire, et 1 786,94 € par enfant de l'école maternelle.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de demander le renouvellement de la Convention de partage des frais de fonctionnement de l'école avant la fin de l'année scolaire,
- précise que les titres correspondants seront émis après la rentrée scolaire de septembre 2026.

Délibération n°2026_21 : détermination du montant des subventions allouées aux associations 2026.

Monsieur le Maire, présente le détail des montants des subventions allouées aux associations pour l'année 2025 :
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de répartir le montant des subventions comme suit pour l'année 2026 :

Association	Montant allouée
ACCA	250,00 €
Anciens combattants	60,00 €
Association Agrée des Piégeurs de Tarn-et-Garonne	55,00 €
CAUE	50,00 €
Comité des fêtes	1 350,00 €
Pompiers	150,00 €
Assoc. Football Club Garonne Gascogne Seniors.	400,00 €
Assoc. Football Club Garonne Gascogne Ecole.	550,00 €
Les Echos de Lomagne	150,00 €
Ail de Lomagne en fête	200,00 €
TOTAL	3 215, 00€

Délibération n°2026_22 : autorisation seuil d'investissement

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer un seuil en dessous duquel Monsieur Le Maire est autorisé à effectuer des dépenses d'investissement en consultation préalable avec trois élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de fixer ce seuil à 5000€ HT.

Délibération N° 2026_ 23- délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal pour la signature des documents d'arpentage et le paiement les frais de géomètre-expert.

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-21) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, notamment celle d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

- De prononcer l'autorisation d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.
- De prononcer l'autorisation de signature des documents d'arpentage et le paiement des frais de géomètre-expert.

Délibération n°2026_24 relative à la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal pour la reprise et la délivrance des concessions dans les cimetières.

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, notamment celle de la reprise des concessions dans les cimetières.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Délibération n°2026_25 - signature Adjoints.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de déléguer la signature à sa Première Adjointe, Mme LABORDERIE Nathalie, et à son Second Adjoint, M. FIORITO Samuel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'AUTORISER Mme LABORDERIE Nathalie et M. FIORITO Samuel à signer tout acte et document à la place de Monsieur le Maire.

Délibération n°2026_26 – Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Soit : Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 21/05/2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (*pour les communes de moins de 2000 habitants*) dans les conditions suivantes :

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
1	Monsieur	DIAZ	Jean	23/05/1968	9 Abbé Joseph Wouters 82600 COMBEROUGER	TH – TF - CFE
2	Madame	NASCIMBEN	Sandrine	21/05/1974	146 Route des Bruneaux 82600 COMBEROUGER	TH - TF
3	Madame	COMBET	Marie-Annick	03/03/1958	25 Route des Bégués 82600 COMBEROUGER	TH - TF
4	Monsieur	VIGNAUX	Christophe	12/08/1969	1644 Route des Oulès 82600 COMBEROUGER	TH - TF
5	Madame	BRION	Lucie	15/11/1957	7 rue du Tour de Ronde 82600 COMBEROUGER	TH - TF
6	Madame	COLLOT	Laurence	30/08/1985	6 rue du Barrounet 82600 COMBEROUGER	TH - TF
7	Monsieur	GRIMAUX	Fabrice	12/02/1982	16 rue de la Tédière 82600 COMBEROUGER	TH - TF
8	Monsieur	NYSSENS	Willy	05/12/1974	18 rue de la Tédière 82600 COMBEROUGER	TH
9	Madame	MUNOZ	Laurence	14/08/1963	1412 Route des Ounclets 82600 COMBEROUGER	TH - TF

10	Monsieur	CAPMARTIN	Florian	25/07/1992	1418 route de Mas Grenier 82600 COMBEROUGER	TH - TF
11	Monsieur	MARCONATO	Jérôme	17/09/1978	1818 Route des Oulès 82600 COMBEROUGER	TH - TF
12	Monsieur	MESSEGUE	Benoît	16/12/1980	732 Route de la Citadelle 82600 COMBEROUGER	TH
13	Madame	BOURGEOIS	Huguette	17/01/1953	3 rue Antonin Perbosc 82600 COMBEROUGER	TH - TF
14	Madame	AOUAOU	Patricia	20/04/1960	7 rue de la Tédière 82600 COMBEROUGER	TH - TF
15	Monsieur	FIORITO	Fabrice	12/10/1986	1810 Route de la Citadelle 82600 COMBEROUGER	TH - TF - CFE
16	Madame	FAUROUX	Chantal	29/11/1965	1 chemin des Ecoliers 82600 COMBEROUGER	TH - TF
17	Madame	DUMONT	Carole	25/04/1974	20 Rue de la Tédière 82600 COMBEROUGER	TH - TF
18	Madame	HAURY	Christine	26/11/1961	204 Impasse Grand-Peyres 82600 COMBEROUGER	TH - TF
19	Madame	GRIMAUX	Julie	01/04/1988	4 Rue Antonin Perbosc 82600 COMBEROUGER	TH - TF
20	Madame	CAPMARTIN	Audrey	13/10/1989	1309 Route de Mas Grenier 82600 COMBEROUGER	TH - TF
21	Monsieur	THAU	Serge	16/03/1961	2300 Route des Oulès 82600 COMBEROUGER	TH - TF
22	Madame	RIEUX	Véronique	21/04/1966	5 rue du Barrounet 82600 COMBEROUGER	TH - TF
23	Monsieur	ANTONIOLLI	Franck	09/01/1966	5 rue du Tour de Ronde 82600 COMBEROUGER	TH - TF
24	Monsieur	AUBEE	Thierry	15/06/1960	3 rue du Clot 82600 COMBEROUGER	TH - TF

Divers

PLUI : Monsieur le Maire indique qu'il est envisagé dans le PLUI provisoire de demander une autorisation pour le bois.

Sécurité route au pourtour de la mairie : la secrétaire de mairie expose au Conseil Municipal, que certaines personnes se plaignent de la vitesse des véhicules rue du Barrounet et Route de Gariès, et qu'il a été demandé de sécuriser le pourtour du city stade : propositions à étudiées : pose de chicane, création de places de parking.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire
Christian MOURIAU



La secrétaire de séance
Laëtitia CUCCAROLO

Les Conseillers municipaux :

ABRIAT Fabian

BASTIDE Estelle

G. CAPMARTIN

COLLOT Sébastien

absente

Marie-Annick COMBET

FIORITO Samuel,

LABORDERIE Nathalie

*a donner
préparation
à S. COLLOT*

LASSALLE Caroline

NASCIMBEN Sandrine

VIGUIE Stéphanie